Le Progrès de Fécamp, 19 juillet 2013

Date : 19/07/2013
Pays : FRANCE
Page(s) : 41
Rubrique : France-Monde
Diffusion : (13868)
Périodicité : Quotidien
Surface : 23 %

LE PROGRÈS
DE FECAMP

> Cliquez ici pour voir la page de l'article

Projet de loi sur la fraude fiscale

Projet de loi sur la fraude fiscale

Le Sénat a édulcoré jeudi les projets de loi sur la fraude fiscale défendus par le gouvernement en réponse au scandale Cahuzac, en les amputant de la disposition centrale sur la création d'un parquet financier.
Les sénateurs ont en effet adopté plusieurs amendements s'opposant à la création de ce magistrat et d'un parquet financier, par 186 voix pour et 146 contre.
La droite s'y est opposée, sans surprise, ainsi qu'à gauche le groupe RDSE (à majorité radicale de gauche). Les écologistes se sont abstenus et les communistes et les socialistes ont voté pour. Mais ces derniers ont affiché des réticences au cours du débat.
« Un objet juridique non identifié »
Jean-Pierre Michel, un des poids lourds du groupe socialiste au sein de la commission des lois, s'est déclaré
« réservé sur cette création absolument aventureuse »,
qui
« pose de nombreuses questions ».

Jean-Yves Leconte (PS) a lui souhaité être rassuré sur l'indépendance de ce magistrat. Quant à l'ancien ministre socialiste Alain Richard (PS), il a estimé que *« l'introduction d'un magistrat isolé n'est pas le meilleur moyen pour améliorer le système actuel ».*

Le président de la commission des lois, Jean-Pierre Sueur
En revanche le président de la commission des lois Jean-Pierre Sueur a fait valoir
« l'impérieuse nécessité de lutter contre la fraude fiscale »
pour justifier son vote favorable.
Et pour le rapporteur de la commission des lois, Alain Anziani, lui aussi socialiste,
« cette création est un signal fort de notre volonté de lutter contre la grande délinquance économique et financière ».

« Le message que nous devons adresser est un message aux fraudeurs, un message de répression efficace »,
a affirmé Jacques Mézard (RDSE).
« A la place vous nous proposez une construction compliquée »,
a-t-il reproché aux ministres Christiane Taubira (Justice) et Bernard Cazeneuve (Budget).
« Ce procureur financier est un objet juridique non identifié »,
a jugé Jean-Jacques Hyest (UMP).
Avec Michel Mercier (UDI-UC), ancien garde des Sceaux, il a plaidé pour élargir à des procédures nationales la compétence de l'actuel pôle financier existant au TGI de Paris. MM. Hyest, Mézard et Mercier avaient déposé chacun de leur côté un amendement contre le parquet financier.
Mercredi, le Sénat avait déjà rejeté le premier article du projet de loi qui devrait ouvrir aux associations de lutte contre la corruption le droit de déclencher l'action publique sur des faits pour lesquels le parquet n'a pas engagé de poursuites. Les sénateurs s'étaient montrés aussi divisés sur le monopole de saisine du fisc en matière de fraude fiscale, que voulait supprimer la commission des lois par un amendement.

Tous droits de reproduction réservés

Phoca PDF